

Les conseils de quartier (novembre 2024)

Compte rendu

La nouvelle formule des conseils de quartier, revenue sous la forme de réunions publiques, a été mise en pratique lors des deux premières semaines de novembre : le 5 novembre pour le conseil de quartier de Cœur de ville-Auteuil, le 7 pour Koé-Koghis-Katiramona, le 12 pour Dumbéa-sur-Mer, Panda et Nakutakoin et enfin le jeudi 14 novembre pour Koutio-Becquerel-Les Erudits.

Trois temps forts étaient inscrits à l'ordre du jour de ces quatre réunions.

1. Un point de situation de la commune de Dumbéa après les exactions de mai-juin.
2. Une présentation du dispositif de gendarmerie « Participation citoyenne »
3. Une séquence de questions diverses

Situation de la commune de Dumbéa après les exactions de mai-juin

La situation budgétaire de la commune est aujourd'hui très compliquée.

La Ville de Dumbéa a eu pour près de 2 milliards de dégâts sur ses biens publics, ce qui représente près de 3 années budgétaires en investissement.

L'objectif municipal est de démolir ce qui doit l'être, mettre au propre et nettoyer le plus vite possible. Dans un second temps, reconstruire (autrement). Favoriser également le secteur privé, qui a lui aussi beaucoup souffert, pour accélérer la reconstruction.

À noter que l'on constate une volonté de tous à vouloir reconstruire, chacun dépendant en cette fin d'année des assurances et/ou de l'Etat.

Liste des dégradations à la suite des émeutes de mai-juin 2024.

1. Les installations et matériels communaux touchés

a. Secteur administratif

- . une partie de l'hôtel de ville incendié (bureaux + carport avec panneaux photovoltaïques)
- . l'hôtel de police complètement saccagé et incendié
- . les locaux des services techniques incendiés et pillés
- . les locaux de la mairie du nord dégradés et volés
- . le centre de supervision urbain dégradé
- . les locaux de la Caisse des écoles dégradés
- . une grande partie de son parc véhicules dégradé, volé et incendié (25 véhicules + la scène remorque + le camion de proximité « Dumbéa Pass'Partout »)
- . les locaux de la station d'épuration de Dumbéa dégradés et incendiés à plusieurs reprises

b. Secteur associatif, culturel et sportif

- . le studio 56 et ses annexes, incendiés et pillés
- . la structure d'escalade incendiée
- . les tableaux électriques du parc Fayard vandalisés

- . les vestiaires du CARD et du Rick's incendiés
- . les locaux de l'Union Rugby Club de Dumbéa et du Dumbéa Football Club pillés et en partie incendiés
- . les locaux du golf dégradés et pillés

c. Secteur scolaire

- 50 % d'établissements touchés par les dégradations parmi lesquelles :
- . deux écoles incendiées : école maternelle Jacarandas – école Jack-Mainguet
 - . une école complètement saccagée (école Louise-De Greslan)

2. Le domaine communal touché

a. L'éclairage public

- . Une grande partie des mâts d'éclairage de la commune ont été détruits : 220 mâts. De nombreux quartiers de Dumbéa restent sans éclairage public

b. Le réseau routier

- . Les routes ont fortement souffert à la suite des nombreux barrages érigés et reconduits journallement, avec la dégradation de l'enrobé (20.000 m²), des bordures de trottoirs...
- . La signalisation routière est complètement dégradée, tant les panneaux de signalisation verticale ou indicateurs que les feux tricolores

c. Le mobilier urbain et autres équipements

- La majorité du mobilier urbain a été détruite ou dégradée ainsi que de nombreux arbres.

d. Equipements de surveillance

- 65 % du parc de caméra de vidéosurveillance détruit, soit à ce jour 22 caméras hors d'usage.

3. Les installations privées touchées

- Ce ne sont pas moins de 130 commerces et entreprises localisés sur la commune qui ont été victimes des exactions depuis le 13 mai dernier, soit près de 80 % de l'activité économique.

Présentation du dispositif de gendarmerie « Participation citoyenne »

Afin de mieux répondre aux préoccupations des citoyens et des élus en matière de sécurité des biens et des personnes, la Ville de Dumbéa relance le dispositif « participation citoyenne » en conjuguant les actions de proximité de la gendarmerie nationale et de la police municipale avec le concours des habitants. Ce dispositif est étendu à l'ensemble de la commune de Dumbéa. Les référents, tous volontaires, peuvent demeurer anonymes s'ils le souhaitent.

Voir détails : <https://www.ville-dumbea.nc/participation-citoyenne/>

Séquence de questions diverses

- **Une reconstruction des écoles dégradées est-elle prévue ?**

La reconstruction des écoles est une priorité.

Avec l'aide financière de l'État, l'école Louise-De Greslan sera reconstruite et la cantine de l'école Jack-Mainguet également. Quant à l'école Jacarandas, une réflexion est en cours.

- **Signalement d'insécurité : caillassages, attroupements, nakamals, occupation des servitudes par des champs, des cabanes...**

Les services municipaux ont pris note des signalements donnés lors des réunions. La police municipale et la gendarmerie effectuent depuis des patrouilles ciblées et en rendront compte lors des prochains conseils de quartier.

Pour rappel : lorsqu'une incivilité se produit, il faut impérativement appeler la gendarmerie (le 17 ou le 44.87.00).

- **Des questions sont posées concernant les réparations de l'éclairage public et les reconstructions prévues.**

Le maire annonce la perte de 220 candélabres et de 22 caméras de surveillance lors des exactions. La mairie a lancé une étude complète du réseau (câbles brûlés), le coût est estimé à 200 millions de francs, auquel s'ajoutent des soucis d'approvisionnement de fournitures.

La priorité actuelle est la démolition des infrastructures sinistrées (restaurant et vestiaires du Centre aquatique régional de Dumbéa, Studio 56, hôtel de police, ancienne gendarmerie, local des services techniques) et la remise en état des écoles ainsi que de l'éclairage public lorsque c'est possible.

Qu'est-il prévu pour limiter les logements sociaux ?

Le Maire refusera toute nouvelle demande de permis de construire pour des logements sociaux. Seront accordés uniquement les permis de rénovation ou de construction de logements dit « intermédiaires ».

- **Qu'est-il prévu pour limiter les squats ?**

La situation actuelle peut malheureusement favoriser la densification des squats sur le territoire.

La Mairie ne peut intervenir sur du foncier qui ne lui appartient pas, la majorité des squats étant sur le domaine provincial ou privé. Des courriers ont été adressés aux propriétaires leur demandant d'entretenir leur terrain et de neutraliser les squats. Les personnes délogées reçoivent des propositions de relogement ou partent dans des zones moins surveillées. La Ville s'engage à réunir en début d'année 2025 tous les acteurs concernés (État, province Sud, bailleurs sociaux, Secal, gendarmerie, police municipale et Ville de Dumbéa) pour mettre en place une stratégie commune afin de maîtriser voire résorber les squats sur la commune.

- **Qu'est-il prévu pour l'aménagement de Dumbéa centre, le projet initial est-il maintenu ?**

La volonté est de redynamiser Dumbéa centre, nous pouvons déjà nous réjouir de la réouverture du cinéma, des restaurants et de l'ensemble des commerces qui veulent reconstruire. Le Maire exprime son soutien auprès des commerçants qui rouvrent malgré cette période difficile.

La mairie remet en place les marchés mensuels ainsi que le marché de Noël le 14 décembre.

- **Pour les questions liées aux stationnements gênants sur les deux sites du nord (parc provincial et Trou des Nurses)**

Il s'agit de la zone où les automobilistes sont le plus verbalisés. Malgré cela, on constate toujours des stationnements interdits. La mise en place de navettes est un coût que la Ville de Dumbéa ne peut plus supporter seule. Mais, pour l'instant, les autres collectivités rencontrent les mêmes difficultés financières depuis le mois de mai. Nous avons étudié la possibilité d'ouvrir le stationnement au-delà de la barrière ou missionner un transport privé mais le prix du ticket serait trop onéreux (2 500 F par personne). L'achat d'un bus par la Ville n'est pas une solution (coût de fonctionnement).